

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024

Société HDS Automobiles

Domiciliée au chemin de Bel Air 17640 VAUX SUR MER

Les membres de la société HDS Automobiles se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le mardi 30 avril 2024 à 18h00, au siège social sur convocation préalablement remise en main propre, le 18 avril 2024, par Mr DA SILVA Henrique, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Mme BRUNNER Dorothée était associée était présente, Mr DA SILVA Henrique gérant et Anthony ROZIER cessionnaire étaient présents, sur un total de 2 membres de la société et le cessionnaire, conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mr Henrique DA SILVA, en sa qualité de gérant de la société.
Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la gérance de Mr DA SILVA Henrique
- Cession des parts à un tiers Mr ROZIER Anthony
- Nomination des nouveaux gérants, co-gérance Mme BRUNNER Dorothée et Mr Anthony ROZIER.
- Vote sur les modifications apportées
- Modifications dénomination



- Extension objet social
- Questions diverses

Le gérant fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre :

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

Première résolution : Démission de la gérance de Mr DA SILVA Henrique

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'accepter la démission de Mr DA SILVA Henrique à compter du 30 avril 2024 avec cession des parts à un tiers Mr Anthony ROZIER.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Cession de parts à un tiers Mr ROZIER Anthony

Mr DA SILVA Henrique le cédant cède et transfère ses parts, sous la garantie ordinaire et de droit, au cessionnaire Mr Anthony ROZIER, qui accepte les parts numérotées de 001 à 500 de la société HDS Automobiles et atteste avoir reçu en main propre une copie des statuts de l'entreprise.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : Nomination des nouveaux gérants

Mr Anthony ROZIER et Mme BRUNNER Dorothée deviennent co-gérants de la SARL HDS Automobiles à compter du 30 avril 2024. Une modification des statuts aura lieu pour changement de dénomination sociale, changement de gérance, modification de l'objet, modification de cession en cas de décès des associés, cession entre conjoint, cession entre ascendants et descendants,

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Changement de dénomination

La dénomination de la SARL ne sera plus HDS Automobiles mais devient TD Carte grise Services & Administratif.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Extension objet social

L'objet social devient :

le commerce de détail de véhicules automobiles professionnels et particuliers et ou pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc.

Le commerce de détail d'équipements automobiles.

La réalisation impression numérique sur tout types de support quelque sois la nature du support automobiles ou bâtiments professionnels et particulier. Nettoyages de tous véhicules terrestres professionnels et particuliers. La prestation de service quelque soit ce service pour automobiles.

Gardiennage auto/moto, véhicules spéciaux.

Stockage

Traitement et enregistrement de carte grise et immatriculation.

Prestation de service gestion administrative.

Formalité mariage et permis de conduire.

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques,

juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières,

se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires,

connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le

développement.

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte

de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique

ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que

ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations

dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Septième résolution : Questions diverses

1/ la gestion du passif

Le cédant garantit le cessionnaire contre toute diminution ou insuffisance d'actif,

d'augmentation du passif ou révélation de passif nouveau, qui pourrait résulter notamment

d'un redressement fiscal ou social, dont l'origine serait antérieure à la cession des parts

sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

La présente garantie est consentie pour une durée de deux ans à compter de la signature de la

cession.

Le cédant reste seul responsable des éventuelles dettes suivantes :

Loyer du bâtiment commercial auprès du propriétaire Mr Jean Louis VALLADE

dont l'origine serait antérieure à la cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

URSSAF cotisation et retard de paiement et majorations dont l'origine serait antérieure à la présente

cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

Fournisseurs dont l'origine serait antérieure à la présente cession des parts sociales mais qui

se révélerait ultérieurement.

Comptable société EURO COMPTA FINANCE dont l'origine serait antérieure à la présente

cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

10/10

Et toutes autres factures diverses et variées dont l'origine serait antérieure à la présente cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

Le cessionnaire et l'associée accepte le passif à hauteur de 10000€ maximum de dettes.

Les frais de dépôts des comptes annuels 2020 / 2021 / 2022 / 2023 restent à la charge du cédant Mr DA SILVA Henrique.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2/ la gestion de l'actif

Le cédant garantit le cessionnaire du bon fonctionnement du service SIV, clé certificat et garantie que les paiements auprès du trésor public pour ce service sont à jour à la signature de la cession .
Mme BRUNNER Dorothée associée à 50% des parts de la société HDS Automobiles numérotées de 501 à 1000 subrogé à Mr DA SILVA Henrique comme contact auprès des services du SIV et se charge de faire toutes les modalités de changement auprès de la préfecture (nom de contact, dénomination de la société).

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h30

Fait le 16/05/2024 à Vaux sur Mer

Le président
Mr DA SILVA Henrique
Président

